

# INDUSTRIALISATION & URBANISATION

par

Mohamed GERMOUNI

Notre propos est d'exposer sommairement dans cet article quelques aspects représentatifs à la fois d'une logique et d'une cohérence du "modèle d'urbanisation" dans le cas de la formation socio-économique marocaine de la période d'après l'indépendance en particulier.

En effet, les domaines de l'urbanisation paraissent être régis par des critères-types d'une accumulation privative massive et rapide, soit les mêmes que ceux qui orientent la croissance économique au Maroc.

A cet égard, trois exemples empruntés à la réalité nationale des dernières années, tendent à montrer l'interférence du jeu du profit élevé comme instrument de guidage des circuits de l'urbanisation, ceux-ci n'étant en dernier lieu qu'une partie de la manifestation du modèle d'industrialisation.

Un premier exemple pourrait être constitué par la spécificité des zones industrielles quant à leur rôle dans l'accumulation du capital.

Cette codification d'une division de l'espace urbain en deux types de zones, une catégorie à proprement parler urbaine et une autre dite industrielle, généralement à la périphérie de la première, ne semble s'expliquer évidemment qu'à travers les impératifs de la loi du profit.

Il est de règle, en effet, dans la plupart des pays, où l'on recherche une croissance des forces productives dans un cadre libéral, de délimiter une partie de l'espace urbain aux fins de mise en place d'unités industrielles où le prix du terrain plafonne à un niveau déterminé.

Au niveau de ce qu'il est convenu d'appeler zone urbaine c'est-à-dire la partie de l'espace réservée aux logements, aux résidences et aux activités de circulation des marchandises et des capitaux, la logique inhérente au modèle se traduit à ce niveau par une libre spéculation devant constituer un "relais" à une accumulation massive sur les bases internes.

Le second point, qui sera également traité schématiquement, intéresse la question de l'infrastructure en général, des travaux publics en particulier, dans la mesure où ce secteur a représenté un champ privilégié pour l'investissement privé tant national qu'étranger.

Eu égard à notre propos, nous pouvons émettre deux observations :

- En raison de sa nature indirectement productive, l'infrastructure économique générale relève du budget de l'Etat pour son financement. Ainsi la rentabilité des activités privées n'est assurée que dans cette mesure où les dépenses d'infrastructure sont budgétisées.
- Si le financement de telles activités est public, la réalisation est du ressort d'entreprises privées de travaux publics et de bâtiment qui s'assurent des marges relativement substantielles dans l'ensemble.

Ce cas illustre l'exemple de dépenses d'investissement qui, si elles étaient prises en considération dans le cadre des normes privées de rentabilité, n'auraient guère été réalisées. Cependant, lorsqu'elles sont effectuées, elles créent une activité et des profits importants pour le secteur privé.

Le troisième cas que je voudrais aborder a trait à la construction industrielle de logements qui paraît se placer dans le prolongement de ce qu'il est convenu d'appeler le secteur de l'immobilier.

L'apparition de besoins pressants et massifs en logements, particulièrement depuis 1973/74 a donné lieu à la création de structures spécialisées dans la construction d'unités d'habitations en série, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays.

Le transfert de moyens de financement et de capitaux vers cette catégorie d'activités paraît obéir, en premier et dernier ressort, à la hiérarchie objective des taux de profit à l'échelle nationale. Le développement d'unités industrielles de construction, du genre SICOPAR (par le C.I.H.) et de la S.N.C.I. (par la S.N.C.E.), indépendamment de difficultés conjoncturelles, semble traduire une tendance à la reconversion de certaines activités même si ceci n'est qu'à ses débuts.

Ainsi la "promotion" immobilière chercherait à transformer les circuits de la spéculation foncière à travers la formation d'une activité industrielle dont l'utilité n'est pas en question.

Doit-on faire observer que la demande, à l'origine de la création de telles structures, n'est solvable que dans la mesure où des moyens massifs de crédit sont disponibles pour la soutenir ?

En résumé, les quelques exemples que nous avons retenus paraissent étayer dans une certaine mesure la relation unissant l'urbanisation au procès d'industrialisation dans le cadre d'un même processus d'accumulation.

Décembre 1977  
M. GERMOUNI